

s'étendent d'aucune façon aux vastes initiatives pratiques exposées tantôt, ils représentent quand même une tentative (même si ce n'est qu'un pouce pressé sur le trou d'une digue) pour empêcher le trou de devenir trop grand. Quand le débat s'achèvera, j'espère que le député de Cap-Breton-Sud aura l'impression que l'objectif qu'il se proposait aura été atteint et qu'il acceptera le retrait de la résolution.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, je désire dire quelques mots de la motion. Elle ressemble tellement à une résolution que la Chambre a discutée il y a deux semaines qu'il y a danger de répéter beaucoup d'observations faites alors, si on n'y prend pas bien garde.

Le motionnaire a parlé des villes fantômes ou d'une pareille éventualité dans sa province et d'autres régions du pays. Je suis heureux de dire que nous n'avons pas de villes fantômes au Nouveau-Brunswick. Évidemment, l'industrie minière est une activité qui, j'imagine, est exposée à susciter des villes fantômes. Un des meilleurs exemples au Canada a été la ville de Dawson, au Yukon, qui, à un moment donné, comptait de 15,000 à 25,000 habitants, mais qui n'a maintenant qu'une population de 200 ou 300 âmes par suite de la disparition de l'industrie qui l'avait édifiée.

Je crois qu'il y a aussi des villes fantômes dans le nord d'Ontario. Mais nous n'avons pas besoin de nous inquiéter autant au sujet de villes comme Dawson, dans le nord. C'est une chose du passé. Pour ce qui est des villes fantômes de l'Ontario, ainsi que le ministre l'a mentionné tout à l'heure, les fonds que nous versons pour transporter des gens des provinces Maritimes en Ontario indiquent qu'il doit y avoir beaucoup de travail dans cette province pour les gens venant des régions minières ou autres. Je ne crois pas que le problème y soit aussi important que dans les provinces Maritimes.

Les solutions proposées dans la motion du député n'ont qu'un caractère temporaire. La motion parle du déplacement d'hommes d'une province à l'autre et recommande de former les chômeurs à d'autres emplois. Ce n'est qu'un palliatif. Les provinces Maritimes espèrent qu'on trouvera à notre problème une solution plus durable que celle qui est proposée dans la motion, même si j'appuie fortement ces propositions à titre de mesures temporaires.

Le ministre a parlé de Marysville (N.-B.). Nous nous rappelons tous le grand problème qui s'est posé à ces gens quand ils ont perdu leur industrie qui, comme il l'a dit, s'y trouvait depuis 80 ans. Une foule de gens ont perdu leur emploi. Le ministre a fait l'histo-

[L'hon. M. Gregg.]

rique de la situation; j'ajouterai que nous ne pouvons nous empêcher d'admirer vivement les habitants de cette ville qui se sont remis sur pieds plus par leurs propres efforts que par ceux de la province ou ceux du gouvernement fédéral.

Une autre ville du Nouveau-Brunswick a souffert autant, à certains égards, que Marysville: Milltown. Je l'ai déjà signalé, les ouvriers de l'usine de Milltown n'ont pas admis la défaite. Lorsque le chef de l'industrie textile au Canada a dit qu'ils seraient obligés de fermer leurs ateliers, les travailleurs se sont jurés que cela n'arriverait pas. Ils ont décidé de lever eux-mêmes les fonds nécessaires pour continuer, avec l'aide de la ville. Je pense que tout le monde apprendra avec plaisir que cette manufacture fonctionne maintenant pour ainsi dire au même rythme qu'auparavant, et que les gens se sont presque complètement rétablis. J'ai cité ces deux exemples pour montrer tout ce qui peut être réalisé par des gens déterminés qui veulent surmonter leurs difficultés.

Mon argument principal, monsieur l'Orateur, serait aujourd'hui ce qu'il était il y a deux semaines lorsqu'une autre résolution sur la décentralisation de l'industrie nous a été soumise. J'affirme que ces mesures provisoires ne suffisent pas. Il faut faire quelque chose à caractère plus permanent. Les provinces Maritimes perdent leurs habitants et perdent leurs industries. C'est le résultat de la politique suivie, non pas par le gouvernement actuel en particulier, mais par tous les gouvernements que nous avons eus depuis la confédération. C'est le résultat de nos tarifs ferroviaires et de notre production de défense, comme je disais ici l'autre jour. Si on les étudie avec soin, et je pense qu'elles le seront lors de l'examen du rapport Gordon, ce sont là des mesures qui seront d'une grande utilité, et je ne crois pas que se présente un jour, dans une région quelconque de notre pays, la situation mentionnée aujourd'hui par l'honorable député.

Il a parlé de l'industrie de la houille en Nouvelle-Écosse. J'en sais fort peu de choses, si ce n'est qu'elle a reçu de 10 à 12 millions de dollars en subventions chaque année. Les houillères du Nouveau-Brunswick qui n'expédiaient pas beaucoup de charbon en dehors de la province reçoivent \$11,000 ou \$12,000. Il n'y a pas de comparaison, bien entendu, mais notre industrie du charbon s'est assez bien tirée d'affaire depuis quelques années, grâce à l'utilisation du charbon pour la production d'énergie électrique. Les fabriques de pâte de bois, au Nouveau-Brunswick, ont aussi utilisé le charbon de nos mines. Sauf erreur, le camp Gagetown utiliserait dorénavant le charbon de Minto pour se chauffer, et cela grâce aux